

**INGENIEUR TERRITORIAL**

décret 2016-201 du 26/2/2016 modifié

**A-3**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, au moins un fonctionnaire territorial pourrait être inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial au titre de la promotion interne. Peuvent bénéficier de ces dispositions sur avis de la Commission Administrative Paritaire:

FONCTIONNAIRES CONCERNES	CONDITIONS A REMPLIR au 1 <sup>er</sup> janvier de la LISTE D'APTITUDE
I - 1°  les membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>° <b>examen professionnel</b></li> <li>° justifier de 8 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B</li> <li>° avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)</li> </ul>
I - 2°  les membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>° <b>examen professionnel</b></li> <li>° seuls de leur grade</li> <li>° diriger depuis au moins 2 ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquelles il n'existe pas d'ingénieur ou d'ingénieur principal</li> <li>° avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)</li> </ul>
II  Les techniciens territoriaux principaux de 1 <sup>ère</sup> classe	<ul style="list-style-type: none"> <li>° compter 8 ans de services effectifs en qualité de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe ou de 1<sup>ère</sup> classe</li> <li>° avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)</li> </ul>

*Au-delà de ces règles statutaires, s'appliqueront les critères en matière de promotion interne retenus par la C.A.P. du 30/06/2015*

Les propositions, à retourner **avant le vendredi 29 juin 2018 à 12h00** doivent comporter :

- Une fiche de renseignements (à télécharger) et les pièces justificatives jointes.

ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA TRAITE EN L'ETAT  
La C. A. P. ne prend pas en compte les dossiers arrivés hors délai

Les pièces justificatives transmises **après le vendredi 29 juin 2018 à 12h00**, ne seront pas prises en compte.

Le Service Gestion des Carrières du Centre de Gestion 04 68 34 80 15 se tient à votre disposition pour tous renseignements.

Le Président  
Robert GARRABE



Perpignan, le 07/05/2018

PROMOTION INTERNE 2019

INGENIEUR

page 1/7

<b>Collectivité</b>			
<i>Nom - Prénom de l'agent</i>			
<i>Date de naissance</i>	____/____/____	âge atteint en 2019 _____ ans	

**CONDITIONS STATUTAIRES à satisfaire au 1/1/2019**

<input type="checkbox"/> technicien territorial <input type="checkbox"/> technicien territorial principal de 2ème classe <input type="checkbox"/> technicien territorial principal de 1ère classe	° <b>examen professionnel</b> ° justifier de 8 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B ° avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)	<p><i>Cocher la case correspondante à joindre et à agraffer la copie de l'arrêté à la page 1/7</i></p>
<input type="checkbox"/> technicien territorial <input type="checkbox"/> technicien territorial principal de 2ème classe <input type="checkbox"/> technicien territorial principal de 1ère classe	° <b>examen professionnel</b> ° seuls de leur grade ° diriger depuis au moins 2 ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquelles il n'existe pas d'ingénieur ou d'ingénieur principal ° avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)	
<input type="checkbox"/> techniciens territoriaux principaux de 1ère classe	° compter 8 ans de services effectifs en qualité de technicien principal de 2ème classe ou de 1ère classe ° avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)	

**FORMATION DE PROFESSIONNALISATION OBLIGATOIRE**

<input type="checkbox"/> attestation du CNFPT	<p><b>2 jours au minimum entre le 1/1/2014 et le 31/12/2018</b></p>	<p><i>Cocher la case correspondante à joindre et à agraffer la copie des pièces justificatives obligatoires à la page 1/7</i></p>
<input type="checkbox"/> dispense délivrée par le CNFPT		

*Les colonnes grisées sont réservées aux services instructeurs du CDG 66 (ne rien écrire -merci)*

*L'agent présenté remplit les conditions statutaires pour être proposé à cette promotion interne*

**oui**  **non**

PROMOTION INTERNE 2019

INGENIEUR

page 2/7

1) Ancienneté dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire stagiaire et/ou titulaire

Fonction Publique Territoriale

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

durée \_\_\_\_\_ ans \_\_\_\_\_ mois \_\_\_\_\_ jours

*Cocher la case  
correspondante  
à joindre et àagrafer la  
copie de l'arrêté à la page  
2/7*

Fonction Publique de l'Etat

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

durée \_\_\_\_\_ ans \_\_\_\_\_ mois \_\_\_\_\_ jours

*Cocher la case  
correspondante  
à joindre et àagrafer la  
copie de l'arrêté à la page  
2/7*

Fonction Publique Hospitalière

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

durée \_\_\_\_\_ ans \_\_\_\_\_ mois \_\_\_\_\_ jours

*Cocher la case  
correspondante  
à joindre et àagrafer la  
copie de l'arrêté à la page  
2/7*

TOTAL (1)

durée \_\_\_\_\_ ans \_\_\_\_\_ mois \_\_\_\_\_ jours

PROMOTION INTERNE 2019

INGENIEUR

page 3/7

2) Reconnaissance de l'expérience professionnelle effective dans la Fonction Publique Territoriale

depuis la 1ère nomination stagiaire	du _____ au _____ durée _____ ans _____ mois _____ jours	<p><b>Compléter la case correspondante joindre et agraffer la copie de l'arrêté ou du contrat à la page 3/7</b></p>
contrats de droit public	du _____ au _____ durée _____ ans _____ mois _____ jours	
contrats de droit privé (TUC CES CEC EJ CAE CA ...)	du _____ au _____ durée _____ ans _____ mois _____ jours	
vacataire	du _____ au _____ durée _____ ans _____ mois _____ jours	
stagiaire rémunérés (avec convention de stage)	du _____ au _____ durée _____ ans _____ mois _____ jours	
CDI public	du _____ au _____ durée _____ ans _____ mois _____ jours	
service civique	du _____ au _____ durée _____ ans _____ mois _____ jours	
<b>TOTAL (2)</b>	durée _____ ans _____ mois _____ jours	
disponibilités	du _____ au _____ durée _____ ans _____ mois _____ jours	<p><b>Compléter la case correspondante joindre et agraffer la copie de l'arrêté à la page 3/7</b></p>
congé parental	du _____ au _____ durée _____ ans _____ mois _____ jours	
prorogation de stage	du _____ au _____ durée _____ ans _____ mois _____ jours	
<b>TOTAL (3)</b>	durée _____ ans _____ mois _____ jours	
<b>TOTALGENERAL (1+2-3)</b>	durée _____ ans _____ mois _____ jours	

**PROMOTION INTERNE 2019**

INGENIEUR

page 4/7

**3) Formation et passage du concours de la promotion sollicitée**

présentation au concours	<input type="checkbox"/>	<p><i>Cocher les cases correspondantes joindre et agraffer la copie des justificatifs à la page 4/7</i></p>	
admissibilité au concours	<input type="checkbox"/>		
formation au concours (état de formation CNFPT)	<input type="checkbox"/>		

**4) diplômes**

BAC+2 (BTS,DUT, ou diplôme équivalent)	<input type="checkbox"/>	<p><i>Cocher les cases correspondantes joindre et agraffer la copie des justificatifs à la page 4/7</i></p>	
BAC+3 (licence ou diplôme équivalent)	<input type="checkbox"/>		
BAC+4 et plus (master ou diplôme équivalent)	<input type="checkbox"/>		

## PROMOTION INTERNE 2019

INGENIEUR

page 5/7

5) Stage de formation dans le cadre du D.I.F. (*formations de perfectionnement, formations de préparation aux concours et examens, formations facultatives décidées par l'agent*) hormis les formations de professionnalisation, F.I.A., F.A.E., tests de positionnement, stages de formation signés par l'Elu de la collectivité, les convocations à la formation, sauf les convocations aux concours.

Comptabilisation des formations réalisées et validées par un établissement public ou un organisme agréé, **dans les 10 dernières années précédant la promotion interne 2019 soit (de 2009 à 2018)**

de 0 heure à 149 heures	<input type="checkbox"/>	<p><i>Cocher les cases correspondantes joindre et agraffer la copie des justificatifs de <b>2009 à 2018</b> à la page 5/7</i></p>	
de 150 heures à 199 heures	<input type="checkbox"/>		
≥ 200 heures	<input type="checkbox"/>		

PROMOTION INTERNE 2019

INGENIEUR

page 6/7

6) Reconnaissance d'une validation d'acquis de l'expérience (VAE)

<p>accomplissement d'une procédure aboutissant sur une certification CNFPT d'un diplôme du niveau de celui exigé pour se présenter au concours du grade de la promotion interne sollicitée</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><i>Cocher les cases correspondantes joindre et agraffer la copie des justificatifs à la page 6/7</i></p>	
--	---------------------------------	---	--

7) Fonctions de DST ou responsabilité encadrement

<p>fonctions de DST ou responsabilité encadrement</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><i>Cocher les cases correspondantes joindre et agraffer la copie de l'arrêté de NBI à la page 6/7</i></p>	
---	---------------------------------	--	--

8) Nomination unique promotion interne

<p>agent qui n'a jamais bénéficié d'une promotion interne dans sa carrière</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><i>Cocher les cases correspondantes joindre et agraffer la copie de tous les arrêtés de nomination à la page 6/7</i></p>	
--	---------------------------------	---	--

# PROMOTION INTERNE 2019

INGENIEUR

page 7/7

**Conditions communes à tous les critères:** acceptation de toutes pièces justificatives incontestables exceptées les attestations sur l'honneur des autorités territoriales.

**Egalité de points entre 2 ou plusieurs agents :**

1 - en cas d'égalité de points l'ancienneté (prévue en critère 2) de l'agent sera retenue comme critère prédominant.

2- En cas d'égalité de points et d'ancienneté (prévue par le critère 2), l'agent le plus âgé sera retenu.

## APPRECIATION DE L'AUTORITE TERRITORIALE

après prise en compte de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents (Loi 2007-209 du 19.02.2007 - art 33).

n° d'ordre si plusieurs agents

SIGNATURE

DE L'AUTORITE TERRITORIALE

*L'agent concerné atteste avoir pris connaissance des informations communiquées ci-dessus, et confirme l'authenticité et l'exhaustivité des pièces justificatives jointes.*

SIGNATURE DE L'AGENT



### CONSIGNES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'ETABLISSEMENT DU DOSSIER

Ce dossier a été établi afin d'obtenir un maximum d'informations pouvant permettre aux membres de la Commission Administrative Paritaire d'attribuer objectivement les postes de Promotion Interne. Il est très important qu'il soit rempli avec soin en respectant les consignes.

Recevabilité de toutes pièces justificatives incontestables sauf attestation sur l'honneur des autorités territoriales.

Toute rubrique mal ou non renseignée ou non accompagnée des pièces justificatives ne sera pas prise en compte.

Les dossiers arrivés hors délai soit après le **VENDREDI 29 juin 2018 à 12h00** ne seront pas traités conformément au choix des membres des C.A.P.

réservé aux services du CDG 66 (ne rien écrire merci)

DATE DE RECEPTION

VERIFICATION

CONTROLE